

Commune de Pierre-Bénite

Fiche d'information sur les risques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral N° **2009-2145** du **25 mars 2009**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

Approuvé	date	05/06/08	aléas	inondation
-----------------	------	-----------------	-------	-------------------

Les documents de référence sont :

Arrêté d'approbation du PPR pour les inondations du Rhône et de la Saône, secteur Rhône aval

PPR pour les inondations du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon, secteur Rhône aval, consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

Prescrit	date	15/01/2009	effet	Thermique, toxique et surpression
Prescrit		15/01/2009		Thermique, toxique et surpression

Les documents de référence sont :

Arrêté de prescription du plan de prévention des risques technologiques pour les sociétés ARKEMA, BLUESTAR SILICONES, RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie et RHODIA OPERATIONS BELLE ETOILE à Saint-Fons

Consultable sur Internet

Arrêté de prescription du plan de prévention des risques technologiques pour la société ARKEMA à Pierre-Bénite, le DEPOT PETROLIER DE LYON, l'ENTREPOT PETROLIER DE LYON et les STOCKAGES PETROLIERS DU RHONE à LYON^{7^{ème}}

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Carte de l'emprise des zones réglementées par le PPR pour les inondations du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon, secteur Rhône aval

Carte de l'emprise du territoire de prescription du PPRT pour les sociétés ARKEMA, BLUESTAR SILICONES, RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie et RHODIA OPERATIONS BELLE ETOILE à Saint-Fons

liste des arrêtés de catastrophe naturelle (pour information)

Date de parution de l'arrêté au JO	Nature risque
14/06/2007	Inondations et coulées de boue
26/08/2004	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
28/01/1996	Inondations et coulées de boue
24/06/1983	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain
24/06/1983	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain
29/01/1983	Poids de la neige – chutes de neige
22/12/1982	Poids de la neige – chutes de neige
19/11/1982	Tempête

Date d'élaboration de la présente fiche

13/02/2009

LEXIQUE

PER: Plan d'exposition au risque

Ils concernent principalement le risque inondation (PERI).

Les PER ont été établis avant 1995. Ils valent aujourd'hui plan de prévention des risques (PPR).

PPR: Plan de prévention des risques

Ils peuvent concerner les risques naturels (PPRn) ou technologiques (PPRt)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui délimite les zones exposées aux risques ainsi que celles non directement exposées pour:

- y interdire les projets ou prescrire les conditions de construction et d'utilisation,
- y définir des mesures applicables à l'existant,
- y définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Les différentes étapes de la réalisation du PPR:

Arrêté de prescription (par le préfet)
Il définit les risques à prendre en compte et le périmètre du PPR
Projet de PPR constitué
<ul style="list-style-type: none"> • d'un rapport de présentation qui contient l'analyse des phénomènes pris en compte, ainsi que l'étude de leur impact sur les personnes et sur les biens, existants et futurs. Ce rapport indique aussi les principes d'élaboration du PPR et l'exposé des motifs du règlement. • d'une carte réglementaire à une échelle comprise entre le 1/10 000 et le 1/5 000 en général, qui délimite les zones réglementées par le PPR, • d'un règlement qui précise les règles s'appliquant à chaque zone.
Enquête publique
Projet de PPR éventuellement modifié